

VÉCU: Expérience personnelle et regard professionnel sur la RVAE

*J'accompagne des personnes dans l'élaboration de leur Bilan Portfolio de compétences depuis plus de 15 ans. L'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la formation professionnelle de 2004 m'a donné l'opportunité de participer, en tant que membre du comité des associations ARRA et VALIDA**, au projet de mise en place des procédures de validation d'acquis au niveau Suisse.*

Depuis, dans les cantons, des démarches de VAE se sont concrétisées dans différents métiers au niveau CFC. Les démarches du même type pour les formations professionnelles supérieures restent malheureusement plus rares. La FSEA a été précurseur dans ce domaine. En effet, avant même l'entrée en vigueur de la loi, sa commission qualité (CAQ) avait déjà mis sur pied des procédures permettant à des personnes ayant acquis dans leur parcours des compétences équivalentes à celles développées en formation de les faire reconnaître et valider. Par le biais de la présentation de dossiers ciblés de compétences, j'ai ainsi pu bénéficier de cette pratique et obtenir, en 2006, la validation de deux modules menant au brevet fédéral de formatrice d'adulte. Le premier «Animer des sessions de formation pour adultes» menant au FSEA 1 et le troisième module «Soutenir des processus d'apprentissage individuels». J'avais déjà suivi les modules 2, 4 et 5,

ce qui m'a menée au brevet fédéral de formatrice d'adulte, par une validation partielle des modules.

Je constate dans ma pratique que les personnes ne savent pas toujours très bien ce que signifie la validation des acquis. Elles m'expliquent qu'elles ont fait telle et telle formation, qu'elles ont de l'expérience dans tel et tel domaine et me demandent: «Est-ce que vous pouvez me valider mes acquis?» Il y a peut-être une confusion entre reconnaissance et validation des acquis, cette dernière se basant sur un référentiel métier, à partir duquel la personne doit démontrer que son parcours lui a permis d'acquérir les compétences à valider. Les expériences sont choisies en fonction de leur pertinence par rapport au métier.

Dans une démarche de reconnaissance des acquis, il s'agit d'effectuer un bilan de compétences à partir du parcours de la personne et de mettre en

lumière ses acquis et ses ressources en fonction de l'objectif de sa démarche: orientation professionnelle, recherche d'emploi ou entrée dans un cursus de formation par exemple. Dans les deux cas, c'est une approche formative qui permet de prendre conscience de la valeur de l'expérience et de prendre confiance en soi et en ses compétences.

J'accompagne aujourd'hui des formateurs d'adultes dans des démarches de validation d'acquis, ainsi que toute personne souhaitant reconnaître ses acquis au travers d'un bilan de ses compétences. Le fait d'avoir moi-même expérimenté cette démarche m'est très utile dans mes accompagnements. Je peux aisément me mettre à la place des personnes qui entament ce processus et ne savent pas toujours par quel bout commencer.



Katia Sauthier

Psychologue FSP/ApsyTra, formatrice d'adulte avec brevet fédéral et coach

katia.sauthier@equilibrhe.ch
www.equilibrhe.ch

* Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

** Association pour la Reconnaissance des Acquis ARRA et association Valida, pour la promotion de la reconnaissance et validation des acquis.